

mon collègue, le ministre de l'Environnement, nous a permis de nous pencher sur un problème qui existe depuis 1917 et qui oblige les Indiens et les Inuit à respecter les saisons de chasse fixées pour tous les Canadiens.

La mesure prise par mon collègue nous permettra de négocier avec les provinces et le peuple indien afin de permettre aux Indiens et aux Inuit de chasser à d'autres époques de l'année. Nous avons donc élargi les droits des Indiens, ce qui, à mon avis, est tout à fait conforme à l'esprit du traité.

M. Diefenbaker: Malgré l'explication débonnaire du ministre, les Indiens sont privés de leurs droits et, ce que j'aimerais que le ministre nous donne, c'est une garantie que les traités seront respectés et non pas une généralisation comme celle qu'il a donnée au début de ses observations. Allez-vous reconnaître leurs droits sacrés et incontestables ou les nier?

Une voix: Bravo!

M. Faulkner: Vous ne semblez pas savoir ce qu'est un traité!

Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de répondre directement à la question du très honorable représentant. C'est lui qui a mentionné la Convention sur les oiseaux migrateurs en soulignant qu'elle limitait les droits des Indiens. J'en ai convenu avec lui, et je lui ai dit qu'il y a quelques semaines, mon collègue et moi-même, nous étions entendus avec les autres parties du traité pour l'élargir. En fait, nous avons élargi les droits de chasse des Indiens.

Le très honorable représentant parle de leurs autres droits. Je ferai remarquer que nous sommes actuellement en pourparlers avec les Indiens en vue de modifier les dispositions de la loi sur les Indiens concernant plus précisément les droits de chasse, de trappage et de pêche. En outre, on s'est entendu avec les Inuvialuit du delta du Mackenzie pour inclure dans la loi non seulement les droits de chasse, de piégeage et de pêche, mais aussi des droits particuliers, des droits de capture exclusifs. Je ne veux pas lancer des fleurs au gouvernement, mais c'est sans doute celui qui a fait le plus pour défendre les droits des Indiens et des Inuit.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: C'est mon gouvernement qui leur a accordé le droit de vote que les gouvernements libéraux leur ont toujours refusé!

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA CONSTRUCTION MARITIME

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT
PRENDRA EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DES CHANTIERS
MARITIMES DE GASPÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale. L'honorable ministre a sans doute été informé qu'un incendie a détruit les chantiers maritimes de Gaspé, ce

Questions orales

qui a privé 60 personnes de leur travail et causé des pertes de l'ordre de 4 millions de dollars. L'honorable ministre peut-il dire si les Gaspésiens peuvent compter sur les bons offices de son ministère pour que soient reconstruits ces chantiers maritimes dans un avenir rapproché?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, en effet je viens d'être informé dès mon arrivée à Ottawa de ce malheureux incendie qui a détruit ce chantier maritime à Gaspé. Nous verrons à ce que les fonctionnaires de mon ministère à Rimouski prennent contact immédiatement avec les propriétaires de l'entreprise en cause, afin de savoir s'ils ont l'intention de procéder à la reconstruction de ce chantier comme on semble le laisser croire. Je peux assurer l'honorable député que nous ferons tout pour les aider dans la mesure des programmes établis.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION DE LA FEMME

L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LA FONCTION PUBLIQUE—
L'ÉCHEC DU GOUVERNEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la situation de la femme. Elle concerne le dernier rapport du Conseil consultatif de la situation de la femme portant sur les obstacles à l'égalité des chances dans la Fonction publique.

● (1440)

Le rapport constitue une véritable condamnation de la politique et des programmes du gouvernement fédéral qui ont eu finalement pour effet de restreindre les chances d'avancement des femmes dans la Fonction publique où la discrimination est plus marquée que dans le secteur privé. A la lumière de la directive du cabinet n° 44 émise en 1972 et du document du cabinet sur l'égalité des chances publié en novembre 1975, le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a totalement négligé ses responsabilités à l'égard des femmes fonctionnaires?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Je dois tout d'abord dire, monsieur l'Orateur, que le député a fait une lecture très partielle du rapport. Le rapport traite en effet de plusieurs autres aspects que le député semble négliger. Je tiens à lui rappeler que le Conseil du Trésor a pris toute une série de mesures de concert avec la Commission de la Fonction publique afin de tâcher d'améliorer la situation et de promouvoir l'égalité des chances pour les femmes dans la Fonction publique.

Comme le député le sait, les ministères doivent maintenant mettre au point des plans quinquennaux pour la promotion de la femme dans la Fonction publique, et respecter chaque année les exigences de ces plans. Nous sommes convaincus que ces plans, dont la surveillance est assurée par le Conseil du Trésor, permettront d'accélérer le progrès.